



litige: surconsommation pompe a chaleur

Par **spiderobin**, le **21/03/2013** à **09:58**

Bonjour, Après un démarchage alléchant qui ventait le produit et sa consommation, j'ai fais poser une pompe a chaleur air/air. Je devais selon la commerciale faire assez d'économies par rapport a mes radiateurs électriques bas-de-gamme, que la différence me permettrait de payer le matériel et la pose sur une quinzaine d'année, sans changer mon budget. Malheureusement ma facture électrique est la même. Donc, j'ai a ma charge un crédit en plus, et j'ai fais faire des travaux pour rien. La société prétexte une mauvaise utilisation de ma part, j'aurais réglé les appareils sur un mode de chauffage qui aurais doublé voir triplé la consommation, mais il n'existe aucun manuel complet d'utilisation du matériel (malgré mes demandes répétés) et je n'ai eu aucune recommandation oral par les poseurs a ce sujet. Le préjudice s'élève a 800€, et j'ai peur de payer ce deuxième hiver au même tarif. Ayant un foyer au revenu très modeste, quels sont mes recours? Merci d'avance pour vos réponses.

Robin (consommateur respectueux mais non respecté)

ps: Au moment des signature la commerciale a glissé un contrat d'entretien a la formule la plus complète, qui ne faisait pas partie du prévisionnel bien-sur, la société d'entretien est elle même incapable de me produire un double du contrat, mais m'as mis en demeure de la payer trois fois déjà, ce que j'ai fais deux fois pour l'instant.